

## FORMULAIRE DE POSE D'ENSEIGNES PROHIBANT LE STATIONNEMENT

Arrondissement / Service : \_\_\_\_\_

Entrepreneur / organisateur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Date d'installation / vérification de panneaux : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_

Date de l'événement / travaux : \_\_\_\_\_

Emplacement	Rues transversales		Côté (s)				Inscription sur panneaux			Panneaux amovibles ou fixes		Heure d'installation	N° de permis d'occupation
	Entre la rue	Et la rue	N	S	E	O	07h-19h	19h-7h	Autre	A	F		
Responsable installation :			Signature :				Responsable des travaux ou événement:						
Compagnie signalisation:							No de tel :						

**IMPORTANT**

Si le type de panneaux est amovible (A), ce formulaire signé doit être envoyé à chaque jour. Si le type de panneaux est fixe (F) et ne peuvent être déplacés, un seul formulaire doit être envoyé dès le début des travaux ou l'événement.

**Le formulaire signé doit être envoyé immédiatement après l'installation ou la vérification des panneaux à la section de l'application du règlement du stationnement (SARS) par télécopieur au 514-872-6776 ou par courriel à l'adresse ADS\_formulaireposeen@spvm.qc.ca.**

- Un agent de stationnement est requis lors d'un déplacement de véhicule, communiquez avec le 514-280-2222;
- L'entrepreneur ou l'organisateur doit fournir à ses frais la dépanneuse;
- L'entrepreneur ou l'organisateur doit s'assurer d'avoir une dépanneuse sur les lieux;
- Aucun véhicule ne pourra être déplacé si le formulaire signé n'a pas été envoyé et/ou si les panneaux de signalisation temporaire ne sont pas conformes tel qu'indiqué au MTQ-signalisation routière Tome V.;
- **Tout document non conforme sera nul et aucun véhicule ne pourra être déplacé**